

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquisition et n'est pas destiné à être diffusé dans les juridictions où l'Offre ne serait pas autorisée.*

## COMMUNIQUÉ DU 21 NOVEMBRE 2025

### RELATIF À LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DE LA NOTE D'INFORMATION ET DES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE BOX BIDCO S.A.S.

DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE VISANT LES ACTIONS DE



INITIÉE PAR

BOX BIDCO S.A.S.

PRÉSENTÉE PAR



**BNP PARIBAS**

Banque présentatrice et garante



Banque présentatrice

#### PRIX DE L'OFFRE :

21,55 euros par action Waga Energy (une « **Action** »)

#### COMPLÉMENT DE PRIX :

Les actionnaires qui apportent leurs Actions dans le cadre de la procédure semi-centralisée de l'Offre bénéficieront d'un complément de prix d'un montant maximum de 2,15 euros par Action apportée dans les conditions décrites en Section 2.6 de la Note d'Information (telle que définie ci-après). Ce complément de prix par Action sera également versé, le cas échéant, aux actionnaires dont les Actions seront transférées à Box BidCo S.A.S. dans le cadre d'une procédure de retrait obligatoire qui serait mise en œuvre, si toutes les conditions sont remplies, conformément à la Section 1.2.7 de la Note d'Information. Les actionnaires qui apporteront leurs actions à l'Offre par le biais d'une cession sur le marché ne bénéficieront pas du droit au complément de prix par Action.

#### DURÉE DE L'OFFRE:

Quinze (15) jours de bourse

Le calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée visée aux présentes (l'« **Offre** ») sera fixé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») conformément aux dispositions de son règlement général (le « **Règlement Général de l'AMF** »).

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquisition et n'est pas destiné à être diffusé dans les juridictions où l'Offre ne serait pas autorisée.*



Le présent communiqué (le « **Communiqué** ») a été établi par Box BidCo S.A.S. et diffusé en application des dispositions des articles 231-27 1° et 2° et 231-28 du Règlement Général de l'AMF.

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 du Règlement Général de l'AMF, l'AMF a, en application de la décision de conformité de l'Offre en date du 20 novembre 2025, apposé le visa n°25-454 sur la note d'information établie par Box BidCo S.A.S. (la « **Note d'Information** »).

### **AVIS IMPORTANT**

Le Communiqué doit être lu conjointement avec tous les autres documents publiés en relation avec l'Offre.

L'Offre n'est pas et ne sera pas proposée dans une juridiction où elle ne serait pas autorisée en vertu de la loi applicable. L'acceptation de l'Offre par des personnes résidant dans des pays autres que la France peut être soumise à des obligations ou restrictions spécifiques imposées par des dispositions légales ou réglementaires. Les destinataires de l'Offre sont seuls responsables du respect de ces lois et il leur appartient donc, avant d'accepter l'Offre, de déterminer si ces lois existent et sont applicables, en s'appuyant sur leurs propres conseils.

Pour plus d'informations, consultez la Section 2.14 de la Note d'Information (*Restrictions concernant l'Offre à l'étranger*).

Dans l'hypothèse où, à l'issue de l'Offre, le nombre d'Actions non apportées à l'Offre par les actionnaires minoritaires de Waga Energy (à l'exclusion des Titres Exclus (tel que ce terme est défini dans la Note d'Information)) ne représenterait pas plus de 10 % du capital et des droits de vote de Waga Energy, Box BidCo S.A.S. a l'intention de mettre en œuvre, au plus tard dans le délai de trois (3) mois suivant la clôture de l'Offre, conformément aux articles L. 433-4 II du Code monétaire et financier et 237-1 et suivants du Règlement Général de l'AMF, une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les Actions non apportées à l'Offre en contrepartie d'une indemnisation égale au Prix de l'Offre par Action (soit 21,55 euros par Action), lequel pourra être augmenté (i) d'un Complément de Prix pouvant aller jusqu'à 2,15 euros par Action dans les conditions décrites en Section 2.6 de la Note d'Information, et/ou (ii) d'un Ajustement de Prix Potentiel dans les conditions décrites en Section 2.7 de la Note d'Information.

Les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Box BidCo S.A.S. ont été déposées auprès de l'AMF le 21 novembre 2025 et complètent la Note d'Information établie par Box BidCo S.A.S.

La Note d'Information et les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Box BidCo S.A.S. sont disponibles sur le site internet commun de Box BidCo S.A.S. et Waga Energy ([www.eqt-waga-energy.com](http://www.eqt-waga-energy.com)) ainsi que sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)), et peuvent être obtenues sans frais auprès de :

**Box BidCo S.A.S.**  
162, boulevard Haussmann  
75008 Paris

**BNP Paribas**  
(M&A EMEA Department)  
5, boulevard Haussmann  
75009 Paris

**Rothschild & Co Martin Maurel**  
29, avenue de Messine  
75008 Paris

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquisition et n'est pas destiné à être diffusé dans les juridictions où l'Offre ne serait pas autorisée.*

**AVERTISSEMENT**

Le présent Communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public.

La diffusion de ce Communiqué, de la Note d'Information, de l'Offre, l'acceptation de l'Offre, ainsi que la livraison des Actions peuvent, dans certaines juridictions, faire l'objet d'une réglementation ou de restrictions spécifiques. Par conséquent, l'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation à partir d'une juridiction où l'Offre fait l'objet de restrictions.

Ni le présent Communiqué ni aucun autre document relatif à l'Offre ne constituent une offre en vue de vendre ou d'acquérir des instruments financiers ou une sollicitation en vue d'une telle offre dans une quelconque juridiction dans laquelle une telle offre ou sollicitation serait illégale, ne pourrait valablement être faite, ou nécessiterait la publication d'un prospectus ou l'accomplissement de toute autre formalité en vertu du droit financier local. Les porteurs d'Actions situés hors de France ne peuvent participer à l'Offre que dans la mesure où cette participation est autorisée par le droit local auquel ils sont soumis.

En conséquence, les personnes en possession de ce Communiqué sont tenues d'obtenir des informations concernant les restrictions locales éventuellement applicables et de se conformer à ces restrictions. Le non-respect de ces restrictions peut constituer une violation des lois et règlements applicables en matière boursière.

Box BidCo S.A.S. décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation par toute personne de ces restrictions.